

Paix - Travail - Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE L'OCEAN

PREFECTURE DE KRIBI

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
PASSATIONS DES MARCHES

Peace - Work - Fatherland

SOUTH REGION

OCEAN DIVISION

KRIBI S.D.O.'S OFFICE

DIVISIONAL TENDERS BOARD OFFICE

**ADDITIF N°002/A/L11/CDPM/2026 DU 22 DECEMBRE 2025 RELATIF A L'APPEL
D'OFFRES N°002/AONO/ L11/CDPMP/ 2025 du 24 DECEMBRE 2025**

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF D'UNE PORTEE DE
12 ML AU PK 13+600 (RIVIERE VOURA VOURA) ET D'UN DALOT DOUBLE 2*2 EN
BETON ARME AU PK 10+600 (RIVIERE BIBI'H), DU TRONCON DE ROUTE
COMMUNALE PAMA-BELLA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOKOUNDJE,
DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.**

PIECE N°1 AVIS D'APPEL D'OFFRES

13. Recevabilité des plis

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage Délégué :

Le point « • le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies. » est annulé.

15- Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Critère éliminatoire supplémentaire :

o) absence à l'ouverture des plis du récépissé de consignation de la caution de soumission à la Caisse de Dépôt et de Consignation CDEC.

Le reste des critères éliminatoires sans changement

15.2 Critères essentiels

Etant donné l'obligation de catégorisation des soumissionnaires, les critères :

- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;

Sont annulés et retirés de la grille d'évaluation technique.

Le reste des critères essentiels sans changement

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRE (RPAO)

A-Volume I : Pièces administratives

b) La caution de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) et timbrée, d'un montant de 5 000 000 (Cinq Millions)_francs CFA et d'une durée de validité de _04 (Quatre)_mois, timbrée, établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics ou toute autre

forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale), sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement et relative à l'objet de l'Appel d'Offres concerné. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres.

NB : toute autre disposition contenue dans le DAO relative à la caution de soumission, qui serait en contradiction avec la disposition « b) » ci-dessus est considérée comme nulle et non avenue

22.2 MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*.

NB : tout autre disposition contenue dans le DAO pouvant laisser penser qu'un autre mode de soumission peut être accepté, est nulle et non avenue.

PIECE N°4 : CAHIER DE CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Au lieu de :

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°/AONO/L11/CDPMP /2026 du _____ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF D'UNE PORTEE DE 12 ML AU PK 13+600 (RIVIERE VOURA VOURA) ET D'UN DALOT DOUBLE 2*2 EN BETON ARME AU PK 10+600 (RIVIERE BIBI'H), DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE PAMA-BELLA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOKOUNDJE, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé en AONO

Lire :

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF D'UNE PORTEE DE 12 ML AU PK 13+600 (RIVIERE VOURA VOURA) ET D'UN DALOT DOUBLE 2*2 EN BETON ARME AU PK 10+600 (RIVIERE BIBI'H), DU TRONCON DE ROUTE COMMUNALE PAMA-BELLA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOKOUNDJE, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché a été passé par APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/L11/CDPMP/2026 du 24 DECEMBRE 2025.

PIECE N°9 : MODÈLE DE MARCHE

NB : les Maitre d'Ouvrage Délégué est le Préfet du département de l'OCEAN.

PIECE N°13 : VISA DE MATURITE OU JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES

Etudes préalables (voir ci-joint)

26 JAN 2026
Kribi, le

Le Préfet du Département de l'Océan
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ARMP/SUD
- DD MINMAP/OCEAN
- CDPM/OCEAN
- DDMINDCAF /OCEAN
- ARCHIVES/CHRONO
- AFFICHAGE




Bouba Haman
Administrateur Civil Principal
de Classe Exceptionnelle